

# ENCADRER DES AIDANTS A DOMICILE POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET DES CHUTES



## PUBLIC

Responsable de secteur d'aidants à domicile et services à la personne

---

## OBJECTIF

- . Connaître les risques dans l'habitat existant et les origines potentielles
  - . Savoir réaliser l'état des lieux d'un habitat existant et définir les moyens de prévention
  - . Connaître les difficultés des personnes dans le cadre du vieillissement et/ou de la mobilité réduite
  - . Utiliser le logiciel de diagnostic de l'aménagement de l'habitat et de la prévention des risques
- 

## PROGRAMME

- . Présentation des règles de mobilité de la personne fragilisées et/ou handicapées
  - . Identification et analyse des risques dans chaque lieu de l'habitat existant
  - . Les principaux points de la réglementation applicable au thème de l'accessibilité des maisons individuelles et des logements
  - . Préconisations et moyens de mise en œuvre pour l'amélioration et la prévention des chutes
  - Loi du 11 février 2005
  - Arrêté du 8 décembre 2014
  - Arrêté du 24 décembre 2015
  - Arrêté du 20 avril 2017
  - . Présentation de l'utilisation de l'outil de diagnostic et de son appropriation
  - . Circulaire DGUHC 2007-53 relative à l'accessibilité
  - . Présentation du module de sensibilisation des aidants
- 

## METHODE

Support pédagogique élaboré en collaboration avec le CHU de Limoges  
Vidéo en image de synthèse de l'aménagement d'un habitat  
Documentation technique



## SESSION(S)

Durée : 1 jour

Date et lieu : contacter le CNISAM

Tarif : 820 € (Groupe de 8-10 personnes)  
En sus frais de déplacement et hébergement